

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE
8, RUE DU CHANOINE PLOTON
CS 50 541
42 007 SAINT-ETIENNE CEDEX 01

B - Identification du titulaire du marché public

ONET SERVICES
33 rue Salvador Allende
42350 La Talaudière
Courriel : onet-stetienne@onet-services.com
N° SIRET : 06780042503996

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

Affaire n°18S0024 – Nettoyage des locaux du centre départemental d'incendie et de secours de la Loire

■ Date de la notification du marché public : 12 mars 2019

■ Durée d'exécution du marché public : La durée du marché est fixée à 1 An(s) à compter de la notification du marché. Sauf dénonciation par le pouvoir adjudicateur dans les 3 mois précédant l'échéance annuelle, le marché est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 An(s), soit une durée maximale de 4 An(s).

■ Montants annuels initiaux du marché public :

Prestations périodiques : 69 730.96 € HT (83 677.16 € TTC)
Prestations sur commande : 5 453.62 € HT (6 544.34 € TTC)
Total : 75 184.58 € HT (90 221.50 € TTC)

■ Nouveaux montants annuels du marché suite à l'avenant n° 1 (ajout prestations plateau technique) :

Prestations périodiques : 71 216.80 € HT (85 460.16 € TTC)
Prestations sur commande : 5 453.62 € HT (6 544.34 € TTC)
Total : 76 670.42 € HT (92 004.50 € TTC)

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Par courrier du 8 novembre 2022, le titulaire ONET SERVICES a fait part au SDIS de la Loire des difficultés économiques qu'elle pouvait rencontrer, plus particulièrement des fortes hausses des coûts des matières premières, des consommables et du transport.

A ce titre, elle sollicite une augmentation de 8 % des montants annuels des prestations périodiques et sur commande.

A l'issue des différents échanges engagés entre le SDIS 42 et le titulaire, il a été convenu d'accepter une augmentation de 8 % prenant effet au 1^{er} novembre 2022.

Le présent avenant a pour objet d'accepter cette augmentation de prix pour les prestations listés ci-après :

Prestations périodiques :

Montant annuel HT initial des prestations périodiques	Nouveau montant annuel HT suite avenant n°1 des prestations périodiques (ajout prestations plateau technique)	Nouveau montant annuel HT suite à la révision annuelle 2022	Nouveau montant annuel HT des prestations périodiques suite au présent avenant (hausse 8 %)
69 730,96 €	71 216,80 €	71 822,89 €	77 568,72 €

Prestations sur commande :

Le taux d'augmentation de 8 % s'appliquera aux prestations qui pourront être commandées au gré de la survenance des besoins.

Le nouveau montant annuel des prestations périodiques s'élève à : 77 568,72 € HT (93 082,46 € TTC).

Toutes les clauses initiales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Le présent avenant entre en vigueur à la date du 1^{er} novembre 2022.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Nouveaux montants annuels du marché :
Prestations périodiques : 77 568,72 € HT (93 082,46 € TTC)

soit une augmentation de 8%

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public)